

## **EXTRAITS DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 9 décembre 2010 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

**Etaient présents** : MM. CUMONT, GARNIER, CHANUT, Mme SUTTER, M. PREAU, Mmes DANREZ, GIABBANI, CAGNAT, MM. MADELENAT, VIGNOL, ROBIN, Mme BARON, M. PERNOT.

**Absents excusés** : M. PECHENOT (pouvoir à D. GARNIER), Mme SAUVION.

**Secrétaire de séance** : M.C. BARON.

☆☆☆

### **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire fait part des remerciements adressés à la municipalité et au CCAS par des bénéficiaires de colis ou du repas offert aux personnes âgées de plus de 65 ans. Il fait également part du petit mot de remerciements de Claude Péchenot, très touché par la délicate attention que lui ont portée ses collègues du conseil municipal et le personnel du secrétariat à l'occasion de ses soucis de santé.

### **EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION – ENGAGEMENT DE PAIEMENT DU PRIX**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une déclaration d'intention d'aliéner reçue le 7 octobre 2010 pour laquelle il a décidé, par décision n° 2010/27 du 5 novembre 2010, d'exercer le droit de préemption communal sur la vente d'une parcelle de 645 m<sup>2</sup> cadastrée AH 260 « Les Champs Charmoy » au prix de 5 000 €. Le conseil municipal prend acte de cette décision et s'engage à régler la somme de 5 000 € ainsi que les frais notariés qui s'y rapportent.

### **BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Monsieur le Maire présente les derniers ajustements de crédits qu'il est nécessaire d'apporter au budget 2010. Le conseil accepte de voter 23 000 € supplémentaires, tant en recettes qu'en dépenses, dont 10 000 € en section de fonctionnement et 13 000 € en section d'investissement.

### **PRIX DU BRANCHEMENT EAUX USEES RUE DES CROTS TAUPINS**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que les travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées de la rue des Crôts Taupins sont terminés et réceptionnés. Les boîtes de branchement ont été réalisées au droit de chaque propriété riveraine jusqu'en limite de propriété privée. Les riverains, au nombre de 4, vont pouvoir faire procéder au raccordement de leur habitation.

Le prix du branchement a été calculé forfaitairement sur la base d'un linéaire de 8 mètres compris entre la canalisation de collecte et la limite domaine public / propriété privée. Le conseil municipal fixe ce prix à 706 € et charge le Maire de procéder au recouvrement.

### **ACHAT DE TERRAIN A LA SAFER**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la SAFER met en vente des terres dont une parcelle, cadastrée section AH n° 1 de 10 a 09 ca « Les Champs Charmoy », est située en zone INAA du Plan d'Occupation des Sols, zone réservée à des équipements publics et à des équipements collectifs d'infrastructure. Considérant l'opportunité de faire l'acquisition de cette

parcelle en vue d'aménagements futurs, et vu le prix de vente proposé à 550 € TTC, le conseil municipal approuve cet achat et autorise le Maire à signer l'acte.

### **VENTE D'UN TERRAIN DANS LA ZONE D'ACTIVITES DES BREANDES**

Monsieur le Maire propose la vente de la dernière parcelle disponible dans la partie aménagée de la zone d'activités des Bréandes. Il s'agit d'un terrain de 6 500 m<sup>2</sup> environ composé des parcelles AI 336 et 378 pour partie (division en cours). Le prix de cette unité foncière est de 20 € HT le m<sup>2</sup> avec les aménagements existants à ce jour, soit environ 130 000 € HT. Le conseil municipal approuve la vente aux conditions indiquées et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION DU POS**

Le conseil municipal, au vu des conclusions du commissaire enquêteur en date du 10 mars 2010 et considérant que celui-ci a émis un avis favorable en l'absence de toute remarque, décide d'approuver la modification du POS telle qu'elle est annexée à la présente délibération. Le POS approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

### **CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX – DOSSIER APD**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier APD des futurs ateliers municipaux. Le nouveau bâtiment sera implanté dans le prolongement du bâtiment actuel, de l'autre côté de la voie d'eau. La surface utile du bâtiment est de 553,6 m<sup>2</sup>, celle de la serre en option est de 84,5 m<sup>2</sup>, soit un total de 638,1 m<sup>2</sup>. Le coût estimatif de l'ensemble du projet s'élève à 654 500 € HT, plus 5 000 € HT en option pour un chauffage au gaz. Le conseil municipal approuve le dossier APD tel que présenté et sollicite les aides les plus larges possibles, notamment du Conseil Général ou au titre de la DGE.

### **DECISIONS DU MAIRE :**

Le conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2010/21 du 22/10/2010 : Attribution du marché de travaux route de la Barcelle à l'entreprise ETPB.
- N° 2010/22 du 22/10/2010 : Avenant à la police « Plan d'assurance des Communes » pour étendre les garanties au « point jeunes » de la zone sportive et de loisirs.
- N° 2010/23 du 22/10/2010 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente d'un terrain à bâtir lieudit « Le Village ».
- N° 2010/24 du 02/11/2010 : Attribution de la mission SPS à la Sté VEM dans le cadre de la construction de nouveaux ateliers municipaux.
- N° 2010/25 du 02/11/2010 : Avenant n° 1 au marché avec l'entreprise ETPB pour les travaux de voirie et réseaux rue des Crôts Taupins et rue de l'Auge.
- N° 2010/26 du 02/11/2010 : Avenant n° 2 au marché avec l'entreprise COLAS Est pour les travaux de d'aménagement de voirie de la zone d'activités des Bréandes.
- N° 2010/27 du 05/11/2010 : Exercice du droit de préemption urbain sur la vente d'un terrain de 645 m<sup>2</sup> situé dans une zone réservée à des équipements publics et à des équipements collectifs d'infrastructure.
- N° 2010/28 du 29/11/2010 : Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre relative à des travaux de réseaux et réfection de chaussée aux Groseilliers.
- N° 2010/29 du 30/11/2010 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente d'une maison d'habitation lieudit « Le Village ».
-

## **RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS**

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 2009. Ce rapport est consultable en mairie.

### **AFFAIRES DIVERSES :**

- Communauté de l'Auxerrois – Règlement définissant les modalités d'intervention du service de collecte des déchets ménagers et assimilés : La communauté de l'Auxerrois a adopté par délibération du 17/11/2010 le règlement définissant les modalités d'intervention du service de collecte des déchets ménagers et assimilés. Ce règlement est mis en application à Perrigny par l'arrêté municipal n° 2010/35 du 07/12/2010. Ces deux documents sont consultables en mairie.
- Conseil Général – Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés : Par arrêté en date du 22/10/2010, le Président du Conseil Général de l'Yonne procède à une enquête publique relative au projet de plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Yonne et à son rapport d'évaluation environnementale, pour une durée de 4 semaines et demi, du lundi 15 novembre au mercredi 15 décembre 2010 inclus. Le dossier est consultable au conseil général de l'Yonne à Auxerre.
- C.P.I. de Perrigny : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur CHARLIER Jérémy de son poste de sapeur pompier volontaire de Perrigny en date du 10/10/2010. A ce jour, l'effectif du C.P.I. est de 5.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.